



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1890^e SÉANCE : 16 MARS 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1890)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :	
Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique S/12009) ..	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1890^eme SÉANCE

Tenue à New York, le mardi 16 mars 1976, à 15 h 30.

Président : M. Thomas S. BOYA (Bénin).

Adoption de l'ordre du jour

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

L'ordre du jour est adopté.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1890)

Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :
Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :

3. Le PRÉSIDENT : Le Conseil de sécurité vient d'inscrire à son ordre du jour la question soumise par le Gouvernement mozambicain dans un télégramme adressé le 10 mars au Président du Conseil par le Ministre des affaires étrangères. Son Excellence M. Joaquim Alberto Chissano, ministre des affaires étrangères du Mozambique, est venu spécialement à New York pour présenter en personne le point de vue de son gouvernement devant le Conseil. Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, je me propose donc, avec l'assentiment du Conseil, de l'inviter à participer sans droit de vote à nos débats.

Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009).

La séance est ouverte à 16 h 25.

Sur l'invitation du Président, M. Chissano (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT : Avant d'aborder la question qui fait l'objet de notre réunion d'aujourd'hui, je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un devoir bien agréable. Comme chacun le sait, l'ambassadeur Daniel Moynihan, qui vient de nous quitter pour remplir d'autres hautes fonctions, a présidé aux travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de février. Dans des circonstances particulièrement délicates, l'ambassadeur Moynihan a conduit les travaux du Conseil, tout aussi bien dans les réunions publiques que dans les longues et difficiles consultations, avec beaucoup de distinction et de compétence. Je voudrais donc, en votre nom, prier l'ambassadeur Bennett de bien vouloir faire en sorte que l'ambassadeur Moynihan reçoive l'expression de nos très sincères remerciements.

4. Le PRÉSIDENT : En outre, j'ai reçu des lettres des représentants permanents de l'Egypte, de la Jamaïque, du Kenya et de la Zambie dans lesquelles ils demandent à être invités participer au débat conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire. En conséquence, je me propose d'inviter, selon la pratique habituelle et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte, les représentants que je viens de mentionner à participer à la discussion sans droit de vote. En raison du nombre limité des sièges disponibles à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole sera venu.

2. Par la même occasion, je voudrais aussi exprimer toute l'appréciation du Conseil pour les efforts importants que l'ambassadeur Bennett a lui-même déployés au cours du mois dernier.

Sur l'invitation du Président, M. Abdel Meguid (Egypte), M. Thompson (Jamaïque), M. Maina (Kenya) et M. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

5. Le PRÉSIDENT : Je voudrais appeler l'attention sur certains documents récents du Conseil qui ont trait au point de l'ordre du jour. Il s'agit des documents S/12004 et Add.1, dans lesquels le Secrétaire général a communiqué le texte de communications qui lui sont parvenues à ce sujet, du document S/12005, qui reproduit le texte de l'allocution prononcée le 3 mars dernier par le Président du Mozambique et proclamant l'imposition de sanctions à l'encontre du régime illégal de Rhodésie du Sud, et du document S/12008, contenant le texte de la déclaration faite par le Gouvernement nigérian au sujet de certains développements se rapportant à cette question. En outre, je voudrais appeler l'attention sur le texte d'un projet de résolution [S/12013] préparé au cours de consultations antérieures.

6. Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, que j'invite à faire sa déclaration.

7. M. CHISSANO (Mozambique) [interprétation de l'anglais] : Permettez-moi de commencer cette déclaration en vous adressant, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, mes salutations et les remerciements de mon pays pour la réponse favorable que vous avez donnée à la demande de convocation de cette réunion présentée par le Mozambique pour examiner la situation critique qui règne dans notre région de l'Afrique. Je tiens à vous adresser tout particulièrement nos salutations à vous-même non seulement pour l'amitié personnelle que vous montrez pour ma délégation mais encore pour les témoignages de solidarité de votre pays à l'égard du Mozambique et de la cause de la libération de l'Afrique. Le Mozambique et le Bénin, depuis notre accession à l'indépendance, appuient de concert les justes causes de l'Afrique et des autres parties du monde. Je suis certain que, sous votre sage direction, les délibérations du Conseil seront couronnées de succès.

8. Nous sommes reconnaissants également au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, de l'intérêt qu'il a toujours porté aux problèmes du Mozambique. Nous sommes certains que, dans nos difficultés actuelles, il continuera de nous aider à trouver une solution rapide; d'ailleurs, la confiance que nous avons toujours eue en lui est la garantie de résultats positifs.

9. Le problème que nous examinons découle de la décision prise par mon gouvernement de faire son devoir international et de mettre en œuvre la décision de l'Organisation des Nations Unies tendant à aider le peuple du Zimbabwe à accéder à la liberté et à l'indépendance. Nous sommes ici notamment pour examiner les difficultés que connaît mon pays du fait de la décision qu'il a prise d'appliquer intégralement la politique de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine au régime minoritaire d'Ian Smith en Rhodésie. Pour mieux faire comprendre le problème au Conseil, permettez-moi de rappeler ici que le Mozambique, du point de vue éco-

nomique, a toujours largement dépendu des pays voisins du sud, à savoir la Rhodésie et l'Afrique du Sud. Le colonialisme du Portugal, le plus faible allié de ces régimes racistes, avait créé des infrastructures économiques conçues pour servir les intérêts de la classe bourgeoise, coloniale et fasciste de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie, et c'est pourquoi le Mozambique a connu cet assujettissement économique.

10. C'est en fonction de cette situation économique du Mozambique que le régime illégal de Salisbury s'est efforcé d'empêcher l'apparition d'un nouvel Etat indépendant près de ses frontières. A cette fin, le régime illégal a commis divers actes d'agression dans notre pays depuis 1965. La Rhodésie savait, étant donné la nature de la lutte menée par le Mozambique, que notre pays serait un Etat fort et capable de contribuer considérablement à la libération du reste de l'Afrique encore soumis à la domination coloniale et raciste. Après la défaite du colonialisme portugais, Smith, aveuglé par son ignorance fasciste, a essayé d'intimider le peuple mozambicain en lançant une série de provocations qui ont eu pour paroxysme une attaque ouverte et de grande envergure contre notre territoire national dans les villages de Pafuri et Mavúe les 23 et 24 février. Le Président de la République populaire du Mozambique, le camarade Samora Machel, a décrit les détails de cette attaque dans la déclaration qu'il a faite le 3 mars.

11. Par ce genre d'agression, Ian Smith cherche à détourner l'attention du monde de la lutte héroïque menée par le peuple du Zimbabwe pour la libération et l'indépendance de sa patrie et pour édifier finalement une société où le pouvoir appartiendra à la majorité.

12. En même temps, Ian Smith voudrait amener notre peuple à renoncer à sa résolution de remplir de façon exemplaire son devoir international qui est de soutenir la juste lutte des peuples pour leur libération totale. Ce faisant, le régime minoritaire d'Ian Smith ne lance pas seulement un défi aux résolutions et principes des Nations Unies, et particulièrement aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, mais il menace également la paix et la sécurité internationales. La lutte armée menée par le peuple du Zimbabwe découle directement de l'intransigeance aveugle du régime minoritaire de Smith. Etant donné les nombreuses résolutions de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies qui réaffirment la légitimité de la lutte armée et invitent toutes les nations à contribuer à cette lutte du Zimbabwe, le Mozambique ne peut qu'appuyer la lutte du peuple du Zimbabwe.

13. Nous, au Mozambique, estimons que notre libération ne sera totale que lorsque nos frères d'Afrique et du reste du monde seront libérés de la domination, de l'humiliation et de l'exploitation. Nous ne manquerons donc pas de soutenir le peuple du Zimbabwe dans sa lutte jusqu'à la victoire. Comme je l'ai

déjà dit, ce soutien est également conforme aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, telles que, par exemple, la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité, dont le paragraphe 13

“*Demande instamment à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de fournir une assistance morale et matérielle au peuple de la Rhodésie du Sud dans sa lutte pour obtenir sa liberté et son indépendance*”.

14. De ce fait, le peuple mozambicain, fort de son expérience de 10 années de lutte et suivant le principe selon lequel il faut avant tout compter sur soi-même, a décidé, pour appuyer la lutte du peuple du Zimbabwe, de mettre sur pied sa propre défense contre toutes les formes d'agression et de subversion pratiquées par le régime raciste minoritaire. Le peuple mozambicain a décidé en outre de créer une banque de solidarité, à laquelle toute la population du Mozambique contribue à concurrence d'une journée de salaire par mois en vue de soutenir matériellement les peuples qui luttent pour leur libération.

15. Nous comprenons également que la condition nécessaire à la victoire de la lutte de libération du Zimbabwe est que nous consolidions notre propre indépendance. A cette fin, la Banque de solidarité aidera également à soutenir matériellement le relèvement national du Mozambique. Mais, comme par le passé, le Mozambique compte sur la solidarité internationale pour défendre son indépendance menacée et son relèvement national. Il compte particulièrement sur les pays qui l'ont aidé à accéder à l'indépendance ainsi que sur les autres pays amis.

16. Un grand nombre de fils valeureux du Mozambique ont donné leur vie pour la conquête de l'indépendance nationale. Aujourd'hui, pour défendre cette indépendance, le peuple mozambicain est prêt à faire des sacrifices. Cependant, pour faire face à la situation qui nous est imposée et pour repousser toutes les agressions auxquelles nous sommes en butte, nous avons besoin de soutien matériel.

17. Le 3 mars dernier, la République populaire du Mozambique a annoncé la mise en œuvre intégrale des sanctions des Nations Unies contre le régime illégal de Rhodésie.

18. Les sanctions actuellement appliquées sont la conséquence logique de notre processus historique de libération et de l'application de la résolution 253 (1968) ainsi que des autres résolutions pertinentes sur la Rhodésie, résolutions que le Mozambique défend et respecte totalement. Ces sanctions ne sont pas, comme certains le prétendent, le résultat des agressions auxquelles nous sommes en butte. Dès la trentième session de l'Assemblée générale, alors que le Mozambique participait pour la première fois aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, ma délégation a lancé un appel à tous les Etats pour

qu'ils appliquent les sanctions contre la Rhodésie. A ce moment-là, ma délégation a réaffirmé que le FRELIMO [Front de libération du Mozambique] et le Gouvernement mozambicain étaient résolus à assumer toute leurs responsabilités pour s'acquitter de ce devoir international. C'est dans cet esprit que le Mozambique assume désormais cette obligation.

19. En prenant les décisions annoncées par son président, le peuple de la République populaire du Mozambique savait qu'elles comportaient des sacrifices pour la cause de la liberté humaine.

20. L'application de sanctions économiques contre la Rhodésie, la fermeture de nos frontières et l'interdiction de toutes communications avec ce pays sont autant de mesures qui pèsent lourdement sur certains secteurs essentiels de l'économie mozambicaine. Ce fait, comme nous l'avons déjà dit, tient à ce que l'économie coloniale dont nous avons hérité dépendait étroitement de l'économie des régimes racistes minoritaires d'Afrique du Sud et de Rhodésie, régimes qui étaient les alliés inconditionnels du Portugal dans l'exploitation coloniale du Mozambique. En fait, sous la domination portugaise, nos ports et l'ensemble des moyens de communication étaient consacrés au service de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud. Notre agriculture de même que notre industrie étaient des réserves de matières premières et de combustibles pour ces pays, qui en tiraient ainsi des moyens financiers considérables ainsi qu'un grand soutien technique et beaucoup de matériel. Notre pays était un débouché naturel pour les produits sud-africains et rhodésiens, et particulièrement pour les produits alimentaires. Enfin, notre main-d'œuvre était exportée dans des conditions dégradantes dans les mines ainsi que dans les exploitations agricoles et d'élevage d'Afrique du Sud et de Rhodésie, mais ce que ces migrants envoyaient constituait l'une des principales sources de moyens de paiement pour le Mozambique.

21. Les effets des sanctions sur l'économie du Mozambique dépassent donc largement les effets directs que je vais mentionner. C'est toute la structure économique qui est ébranlée. Le Mozambique a donc besoin d'aide matérielle pour opérer la reconversion de son économie dans le cadre du plan de relèvement national. Qu'il me suffise de dire que plus de 5 000 employés des chemins de fer et des docks seront en chômage du fait des mesures prises. Les salaires versés par les services portuaires et ferroviaires du Mozambique étaient leur seule source de revenu.

22. Ce n'est là que l'un des effets. Toutefois, je voudrais, sans entrer dans le détail, donner d'autres exemples.

23. Les services portuaires et ferroviaires, par exemple, perdront plus du tiers de leurs recettes, soit environ 42 millions de dollars. Nos lignes aériennes seront obligées, dans leurs services intérieurs et étrangers, de faire des détours par rapport à leurs itinéraires directs.

néraires normaux, ce qui leur causera des dépenses supplémentaires. Elles perdront également des recettes du fait de la suspension des vols à destination de la Rhodésie. En cas d'urgence, elles devront trouver des aéroports de rechange à ceux qu'elles utilisaient, étant donné que ces aéroports se trouvent en Rhodésie. Par conséquent, nous aurons besoin de construire et d'équiper à cette fin de nouveaux aéroports.

24. Quelque 80 000 ouvriers mozambicains qui se trouvent en Rhodésie risquent de perdre leur emploi, et ceci réduira considérablement les recettes en devises étrangères arrivant dans notre pays. D'un autre point de vue, les familles de ces ouvriers au Mozambique perdront ainsi leur gagne-pain, avec les perturbations d'ordre économique et social que cela entraînera dans leur vie.

25. Les produits et plusieurs de nos industries, tant d'extraction que de transformation, perdent du jour au lendemain leur débouché presque exclusif. Il nous deviendra difficile de nous procurer certaines matières premières pour l'industrie du fait de l'impossibilité de les acheter à la Rhodésie. Les coûts de production de certaines industries importantes vont s'élever considérablement du fait de l'impossibilité de faire passer ces matières premières par la Rhodésie. Certains produits d'exportation, en raison de l'impossibilité de les faire passer par la Rhodésie, deviendront plus onéreux, et beaucoup cesseront d'être compétitifs sur le marché international.

26. Tous ces problèmes et toutes ces difficultés, qu'il n'est pas facile de quantifier, notamment lorsqu'il s'agit des effets indirects, exigent que de nouvelles structures soient établies de façon urgente afin de créer des sources nouvelles d'emploi en vue d'augmenter et d'utiliser au mieux nos ressources afin de respecter l'homme mozambicain.

27. Toute ceci demande des investissements. Nous avons des projets, mais nous manquons des ressources techniques et financières. Ce manque de ressources est aggravé par la mobilisation des hommes et des moyens matériels qui doivent être utilisés à la défense de notre pays contre l'agression du régime minoritaire raciste de Smith.

28. Je voudrais rappeler au Conseil que les effets des sanctions existaient avant même notre décision du 3 mars. Les pertes subies par notre pays ont commencé avec le blocus britannique de la côte du Mozambique. Pour éviter le blocus, le régime de Smith s'est contenté de trouver d'autres itinéraires pour certains de ses produits, ce qui a entraîné des pertes pour le trafic passant par le Mozambique. Notre pays a été encore plus affecté par la courageuse décision prise par la Zambie lorsque ce pays a fermé ses frontières avec la Rhodésie.

29. Aujourd'hui, il est pratiquement impossible d'indiquer de façon précise le montant des pertes

subies par le Mozambique, étant donné que le Gouvernement colonial portugais entretenait avec la Rhodésie des relations clandestines et dissimulait les données nécessaires à un calcul correct.

30. Pour toutes ces raisons, nous demandons au Conseil de bien vouloir donner au Secrétaire général les pouvoirs nécessaires pour qu'il étudie avec nous les moyens financiers et techniques les plus adéquats pour mettre en œuvre des projets qui nous permettront de mettre sur pied de nouvelles structures et de créer de nouveaux emplois. Toutefois, du fait que cette évaluation prendra nécessairement du temps, nous demandons que le Mozambique se voie garantir de façon urgente : a) le volume annuel des recettes des services portuaires et ferroviaires qui provenaient de la Rhodésie et qui se chiffrent à environ 42 millions de dollars; b) l'indemnisation pour la montée des prix des 30 000 tonnes de maïs annuellement importées de Rhodésie et qui est estimée à quelque 2 millions de dollars; c) la perte de toutes les recettes qui provenaient des exportations que le Mozambique effectue habituellement vers la Rhodésie et qui est estimée à environ 5 millions de dollars, jusqu'à ce qu'il soit possible pour le Mozambique de trouver d'autres marchés et de transformer ses structures économiques; d) l'indemnisation des dettes que la Rhodésie n'a pas encore remboursées au Mozambique pour l'utilisation des ports et des chemins de fer mozambicains et dont le montant est estimé à 8 millions de dollars; e) une indemnisation pour le maintien des prix et de tous les produits autrefois importés de Rhodésie, en dehors du maïs. Le calcul dans ce cas devra être effectué sur la base des importations totales en provenance de la Rhodésie, qui s'élevaient à plus de 18 millions de dollars, sans compter le maïs. L'indemnisation annuelle devrait donc en principe se chiffrer à au moins 49 millions de dollars, outre la dette de 8 millions de dollars de la Rhodésie.

31. Nous avons donc exposé notre affaire au Conseil. Nous avons dit que nous étions prêts à jouer notre rôle dans la lutte de libération du Zimbabwe. Nous estimons que cette lutte fait partie intégrante de la nôtre. Nous n'esquiverons donc pas nos responsabilités, quoi qu'il nous en coûte. Mais nous sommes venus vous lancer un appel à l'aide. Nous estimons que, de la même façon que la communauté internationale nous a aidés dans notre lutte pour la libération du Mozambique, nous devons recevoir une aide identique dans notre situation actuelle. Nous aimons croire que les Nations Unies et tous les peuples épris de paix ne nous abandonneront pas.

32. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le Ministre des affaires extérieures de la Jamaïque. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

33. M. THOMPSON (Jamaïque) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous exprimer ses félicitations les plus chaleureuses.

reuses en votre qualité de président du Conseil pour le mois de mars. Au cours de ce mois, le Conseil discutera de questions d'une importance cruciale pour les populations autochtones de l'Afrique australe, et c'est pourquoi il sied fort bien que le Conseil soit présidé par un éminent fils de l'Afrique. Je veux aussi vous remercier de m'avoir donné la possibilité de parler au Conseil sur un problème aussi important, car la libération du Zimbabwe constitue une préoccupation constante pour le Gouvernement et le peuple de la Jamaïque.

34. Il y a à peu près un an, dans la ville de Kingston, à la Jamaïque, les chefs de gouvernement du Commonwealth — c'est-à-dire 35 Etats, grands et petits, développés et en développement, représentant environ le quart de la population mondiale, blanche et noire — se sont réunis en une conférence destinée à promouvoir la stabilité, la paix et la justice sociale pour tous. Parmi les nombreux engagements solennels pris à cette conférence et publiés en tant que partie de l'accord officiel de Kingston, on peut relever une contribution constructive visant à résoudre les problèmes de l'Afrique australe.

35. Parmi les objectifs soulignés, il y avait la prompte indépendance du Zimbabwe — connu aussi sous le nom de Rhodésie du Sud —, fondée sur le gouvernement de la majorité, et, si possible, la réalisation de cet objectif par des moyens pacifiques. Ces chefs de gouvernement se sont engagés, à l'unanimité et délibérément, à soumettre la question d'une assistance active à la libération du Zimbabwe à l'attention de la communauté internationale tout entière. Ils ont convenu de prendre des mesures positives sur le plan international pour renforcer et étendre les sanctions, comme l'avait demandé l'Organisation des Nations Unies. Ils ont également insisté sur l'importance qu'il y avait de prendre des mesures pratiques et immédiates pour aider le Mozambique, au moment de son indépendance, à appliquer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en vertu des Articles 49 et 50 de la Charte des Nations Unies.

36. En l'examinant dans le contexte de la situation actuelle au Mozambique, on peut considérer que la Conférence, sous la présidence du Premier Ministre de la Jamaïque, Michael Manley, a agi avec beaucoup de clairvoyance et de détermination.

37. Le Conseil de sécurité se réunit une fois de plus afin d'examiner la question du Zimbabwe, mais les circonstances dans lesquelles le Conseil se réunit diffèrent grandement de celles de ses séances antérieures consacrées à cette question. Depuis plusieurs années, le Conseil, de même que l'Assemblée générale, discute la question du Zimbabwe dans une atmosphère de frustration. L'impuissance de la communauté internationale à faire face de façon adéquate à la situation a déjà été soulignée. Depuis des années, les membres du tiers monde écoutent avec amertume et désillusion les déclarations pieuses faites à ce sujet

par les représentants de certains gouvernements. En fait, un grand nombre de ces gouvernements ont appuyé l'existence d'un régime minoritaire raciste qui ne représente que les intérêts de 275 000 personnes appartenant à une race et qui asservissent 6 millions de personnes d'une autre race — 6 millions de personnes qui constituent la population autochtone du territoire.

38. Nous avons protesté en vain contre les agissements de ceux qui appuient ce régime illégal; nous avons adopté des mesures visant à provoquer la chute de ce régime, sans autre résultat que voir ces mesures bafouées aveuglément. Nous n'avons plus le temps; nous ne pouvons plus nous permettre le luxe de nouveaux retards.

39. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 253 (1968), a adopté des dispositions qui prévoyaient des sanctions obligatoires contre le régime raciste illégal du Zimbabwe. Afin de contrôler la mise en œuvre de ces sanctions, le Conseil a créé un comité qu'on appelle parfois le Comité des sanctions pour la Rhodésie du Sud. De l'avis de mon gouvernement, ce comité a accompli une tâche excellente grâce à ses enquêtes poussées de cas précis qui montraient comment les sanctions obligatoires avaient été tournées. Les travaux de ce comité devraient cependant faire l'objet d'une plus grande publicité, plus particulièrement en ce qui concerne les résultats de ses enquêtes. En exposant ceux qui violent les sanctions à la lumière crue des moyens d'information, le Comité pourrait maintenir les yeux de la communauté internationale braqués sur la situation en Rhodésie du Sud. Mon gouvernement tient à exprimer hautement sa reconnaissance et sa gratitude pour les travaux de ce comité et à présenter ses félicitations à M. Salim, représentant de la Tanzanie, président du Comité pour 1975.

40. Le huitième rapport du Comité² contient non seulement un compte rendu des enquêtes sur des violations précises des sanctions, mais encore un résumé des discussions internes du Comité sur ses travaux et sur la nécessité de continuer incessamment à exercer des pressions sur le régime raciste minoritaire illégal du Zimbabwe. A l'heure actuelle, le Mozambique exerce ces pressions en pleine conformité avec la Charte, et il nous lance à tous un appel pour que nous l'appuyions et coopérons avec lui.

41. Ma délégation note avec inquiétude que l'on continue d'importer aux Etats-Unis certains produits, particulièrement du nickel et du chrome, de Rhodésie du Sud, avec l'approbation officielle du Gouvernement des Etats Unis en vertu de l'amendement Byrd. Cette violation se poursuit encore aujourd'hui, en dépit des objections d'éminentes personnalités américaines elles-mêmes. Nous voulons ici rappeler la résolution 3397 (XXX) de l'Assemblée générale qui, entre autres choses, condamne ces importations et demande au Gouvernement des Etats-Unis d'abroger

rapidement toute législation les autorisant. Ma délégation espère ardemment que les Etats-Unis répondront rapidement et de façon positive, et ce pour des raisons très graves que je dirai plus tard.

42. La Jamaïque appuie les vues des membres du Comité qui ont demandé que les sanctions contre le régime illégal soient étendues de telle sorte qu'elles incluent toutes les mesures exposées à l'Article 41 de la Charte. A cet égard, mon gouvernement espère que le Conseil de sécurité accédera à la requête de l'Assemblée générale qui figure dans le paragraphe 5 de sa résolution 3397 (XXX), laquelle a été adoptée à une écrasante majorité sans un seul vote négatif, mais avec, toutefois, des abstentions de la part des puissances impérialistes traditionnelles.

43. Le cours patient des négociations tout au long d'années tourmentées a atteint son paroxysme dans le torrent de sang qui a précludé aux succès obtenus jusqu'à maintenant par les mouvements de libération en Afrique australe. Avec l'indépendance du Mozambique et de l'Angola et l'activité croissante des combattants de la liberté de Namibie, les perspectives de mesures de la part de ces deux pays semblables à celles adoptées par la Zambie il y a peu sont prometteuses.

44. Cela a vraiment fait du bien d'entendre les paroles prononcées par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique. Elles étaient à l'unisson de ce que j'avais entendu moi-même lorsque j'avais eu l'honneur d'assister en tant qu'invité aux fêtes de l'indépendance qui se sont déroulées l'année dernière. En fait, ce fut une fête de l'indépendance pas comme les autres. Mêlée à la joie spontanée d'un peuple libéré, on pouvait déceler l'intention sincère de partager cette liberté avec d'autres frères et sœurs d'Afrique qui le méritent. Lors d'autres fêtes de l'indépendance, j'ai assisté à des feux d'artifice de joie. Au Mozambique, il n'y a pas eu de feux d'artifice; au lieu de cela, l'armée a tiré à blanc afin que la Rhodésie voisine ne se méprenne pas sur cet avertissement. Au Mozambique, on n'a pas entendu le cri joyeux de "*Uhuru*" — "liberté"; là, le cri était "*A luta continua*" — "la lutte continue". Le FRELIMO glorieux a participé à la fête dans des uniformes portant les traces du combat et d'où se dégageaient encore les relents de la fumée d'une victoire récente. Ils ont alors réellement dit ce qu'il pensaient. Ils ont donné suite à leurs paroles à grands frais en prenant la mesure courageuse de fermer leur frontière.

45. Avec la décision récente du Gouvernement mozambicain d'imposer pleinement les sanctions contre la colonie rebelle de Rhodésie du Sud, le régime raciste d'Ian Smith a commencé à se trouver ensermé par cette étroite d'acier — d'acier noir. Mon gouvernement applaudit à la décision du Gouvernement mozambicain, qui a agi en pleine conformité avec les Articles 25 et 41 de la Charte. C'est là un exemple que devraient suivre tous les membres de la communauté internationale.

46. L'accord de Kingston soulignait l'importance de la prise de mesures pratiques en vue d'aider un Mozambique indépendant à appliquer des sanctions contre le régime de Smith et chargeait les gouvernements du Commonwealth de prendre une initiative à l'Organisation des Nations Unies afin que soit établi un programme d'assistance au Mozambique conformément aux Articles 49 et 50 de la Charte. Le 4 mars dernier, c'est-à-dire le jour qui a suivi l'annonce faite par le Gouvernement mozambicain de l'imposition de sanctions contre la colonie britannique de Rhodésie du Sud, le Comité des sanctions du Commonwealth a tenu une séance d'urgence pour discuter les modalités d'application des décisions figurant dans l'accord de Kingston. Le Comité des sanctions a autorisé le Secrétaire général du Commonwealth à entrer en rapport avec le Gouvernement mozambicain au sujet d'éventuels domaines d'assistance. Ultérieurement, le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé son intention de fournir une assistance économique au Mozambique; nous nous en félicitons.

47. Le Gouvernement jamaïcain est actuellement en rapport avec le Secrétaire général du Commonwealth et a l'intention de s'acquitter de ses obligations dès qu'il sera prié de le faire.

48. Après avoir examiné les mesures prises jusqu'à maintenant par le Commonwealth, nous attendons impatientement l'établissement d'un plus large programme multilatéral d'assistance au Mozambique, car il incombe à la communauté internationale tout entière de fournir cette assistance. En fait, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont tenus de le faire au titre de l'Article 49 de la Charte. Mon gouvernement prend acte avec reconnaissance de la déclaration faite à la presse le 4 mars par le Secrétaire général de l'ONU lorsqu'il a affirmé être convaincu que l'Organisation répondrait favorablement à toute demande d'assistance que pourrait présenter le Gouvernement mozambicain afin de contrebalancer les conséquences économiques résultant de son application intégrale des sanctions contre la Rhodésie. Nous espérons que l'assistance voulue sera fournie par les organismes internationaux des Nations Unies, le Secrétaire général assumant un rôle de coordination.

49. Depuis bien des années, les représentants du tiers monde ont parlé du danger d'une guerre raciale en Afrique australe. De récents événements indiquent que ce danger pourrait être imminent. Depuis trop longtemps déjà les peuples autochtones de l'Afrique australe ont été asservis par des minorités racistes; depuis trop longtemps nous avons entendu des déclarations hypocrites demandant que soient trouvées des solutions pacifiques à l'horreur raciste qui existe en Afrique australe. Nous nous penchons maintenant sur cette question de la libération du Zimbabwe alors qu'il est minuit moins une. Maintenant, le moment est venu pour les minorités racistes de décider de libérer sans tarder les Africains noirs, ou d'accepter l'option inévitable — leur propre extinction.

50. Ceux qui, de par le monde, sont épris de liberté, et notamment les membres du tiers monde, sont las de négociations sans issue qui sont conçues avec un manque absolu de sincérité et que l'on ne cesse de faire traîner en longueur jusqu'à l'échec. Une fois de plus, les peuples autochtones d'Afrique se voient soumis à la cupidité, à la méchanceté et aux visées meurtrières à leur encontre. En tant qu'effet le plus grave, on verra inmanquablement s'étendre un nouveau type de guerre, qui maintenant n'est déjà plus seulement une "guerre d'embuscades" ou un incident de frontière fortuit. Déjà, les populations noires du monde entier, et en fait tous ceux qui sont épris de liberté de par le monde, après de longues années d'intransigeance de la part des autocrates blancs d'Afrique australe, doivent envisager cette sombre perspective; seul un carnage massif permettra de réaliser la libération. Et cela sera ressenti bien au-delà des frontières territoriales. Que tous ceux qui ont appuyé ou pourraient être tentés de continuer à appuyer les régimes minoritaires racistes blancs d'Afrique australe prennent note de ce fait.

51. Le Mozambique a pris la mesure décisive et vitale de resserrer l'étreinte. Il ne peut le faire seul; comme nous l'avons entendu, le coût dépasse ses possibilités. Il mérite l'appui et la coopération de toute la communauté internationale. Que le Conseil lance un appel à tous les membres de la communauté internationale, et notamment aux grandes puissances, afin qu'ils exercent sur-le-champ les plus grandes pressions aussi bien politiques qu'économiques sur le régime de Smith en vue d'amener promptement la majorité au pouvoir au Zimbabwe. Seule une capitulation rapprochée du régime de Smith peut empêcher l'holocauste imminent. La dernière heure approche pour Ian Smith — en fait, elle est déjà arrivée.

52. Le PRÉSIDENT: L'orateur suivant est le représentant du Kenya, président en exercice du Groupe africain à l'Organisation des Nations Unies. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

53. M. MAINA (Kenya) [interprétation de l'anglais]: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les membres du Conseil, d'avoir bien voulu m'inviter à participer à ce débat en ma qualité de président du Groupe africain pour le mois en cours. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué à bref délai cette réunion du Conseil pour traiter de ce problème urgent. Je tiens aussi à vous dire le plaisir et la satisfaction sincères que je ressens à vous voir, vous, le représentant du Bénin, présider cet important débat.

54. Le Conseil de sécurité se réunit cet après-midi pour examiner les problèmes posés par le régime illégal de Rhodésie du Sud. Ces problèmes sont nombreux et ils ont des répercussions sur de nombreuses nations et de nombreux peuples. Toutefois, le pro-

blème immédiat est l'agression armée menée par le régime illégal contre le Mozambique, agression que le Conseil doit condamner. Le deuxième problème découle des difficultés économiques engendrées par les mesures prises par le Mozambique et visant à appliquer les sanctions économiques décrétées par l'Organisation des Nations Unies à l'encontre du régime illégal de Rhodésie du Sud.

55. C'est une des rares occasions où le Conseil de sécurité peut être unanime et prendre des mesures concertées sur un problème commun. Par sa résolution 253 (1968), le Conseil a invité tous les Etats Membres à prendre des sanctions contre la Rhodésie du Sud. Nous savons tous que si de telles sanctions n'ont pas été efficaces, c'est principalement parce que le régime raciste d'Afrique du Sud et l'ancienne dictature d'oppression portugaise ne les ont jamais appliquées. De nombreux autres Etats Membres n'ont jamais appliqué les sanctions sous un prétexte ou un autre. Le défi ou la négligence des nombreux Etats Membres qui ont rendu ces sanctions inefficaces ont rendu encore plus difficile et plus lourde la tâche de ceux qui les ont appliquées. Si les sanctions avaient été appliquées pleinement et efficacement, il ne fait pas de doute que le régime illégal aurait été réduit à néant il y a longtemps. En raison du fait que les sanctions ont été négligées, le régime s'est ancré dans son défi et les Etats Membres peu nombreux qui les ont appliquées en ont ressenti plus durement les conséquences, notamment la Zambie et, actuellement, le Mozambique.

56. C'est parce que nous savons fort bien que les sanctions sont méconnues, notamment par des voisins immédiats de la Rhodésie du Sud — qui ne s'en cachent d'ailleurs pas —, que nous avons demandé qu'elles soient élargies pour y inclure ceux qui défient l'Organisation.

57. Nous savons que le Mozambique a hérité d'une économie ravagée par une longue guerre et par l'exploitation coloniale. Mais, conformément à l'engagement qu'il a pris d'appuyer la libération totale de l'Afrique, le Gouvernement mozambicain a pris la décision courageuse de faire abstraction de toute considération économique pour lutter afin de défendre la liberté et la justice humaine. Les mesures prises par le Gouvernement mozambicain doivent être appuyées et applaudies par tous les peuples et gouvernements qui se sont engagés à débarrasser l'Afrique du racisme et de l'oppression coloniale.

58. Le moment est venu pour tous ceux qui réclament des solutions pacifiques aux problèmes internationaux graves de montrer ce dont ils sont capables. On nous a dit maintes et maintes fois que les régimes racistes sourds et égarés de l'Afrique australe finiraient par se rendre à l'évidence et accepter de prendre part à un changement pacifique. Nous, nous, que nous ne voyons pas le moindre signe d'un tel changement. Les options sont peu nombreuses, et

elles sont claires. La lutte doit se poursuivre et, malheureusement, nous ne voyons pas encore se profiler la fin des souffrances des peuples d'Afrique australe.

59. Comme je le disais tout à l'heure, c'est une des rares occasions où le Conseil de sécurité peut aisément être unanime. Le problème est bien connu, et point n'est besoin en conséquence d'en rappeler longuement l'historique. Ce qu'il faut, pensons-nous, c'est une décision du Conseil demandant à tous les Etats Membres de condamner le régime illégal de Rhodésie du Sud et, surtout, de s'unir pour aider le Mozambique sur le plan économique afin de lui permettre d'appliquer effectivement les sanctions. La gravité des problèmes économiques nous a été exposée par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique. Nous savons que, mis à part les effets de la longue guerre coloniale, le Portugal n'avait pas fait grand-chose pour développer économiquement ses colonies et que le peu qu'il avait fait avait eu pour conséquence de lier l'économie du Mozambique à celle des alliés du Portugal, à savoir la Rhodésie du Sud et l'Afrique du Sud. Le Mozambique devra mener une lutte longue et pénible pour dissocier son économie de celle de ses odieux voisins. Naturellement, la situation pourrait changer du jour au lendemain si les problèmes suscités par ces régimes étaient résolus dans l'immédiat.

60. En conclusion, je m'associe à tous ceux qui demandent aux Etats Membres épris de paix d'aider économiquement et matériellement le Mozambique, soit sur le plan bilatéral soit par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, afin d'alléger son fardeau et de rendre les sanctions plus efficaces.

61. Je voudrais également lancer un appel aux Nations Unies afin qu'elles mobilisent leurs institutions, notamment le Conseil économique et social, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et toutes les autres institutions spécialisées, pour venir en aide au Mozambique dans les difficultés économiques qu'il connaît actuellement. Le Conseil doit aussi adresser un appel aux Etats Membres et aux organisations pour qu'ils aident le Mozambique en cette étape critique de la libération de l'Afrique australe. Nous demandons à tous les amis de l'Afrique de continuer à appuyer la lutte avec le même dévouement et le même zèle. Les mesures prises par le Gouvernement mozambicain demandent l'appui de tous les véritables amis de l'Afrique.

62. Aujourd'hui, les yeux du monde sont fixés sur le Conseil pour voir ce qu'il peut faire. Nous sommes sûrs qu'il n'abandonnera pas le Mozambique.

63. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de la Zambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

64. M. KAMANA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, ma délégation vous

est très reconnaissante, ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de lui avoir permis de participer à ce débat crucial. Naturellement, nous voulons commencer par vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil pour le mois de mars. L'engagement pris par votre grand pays, la République sœur du Bénin, et votre engagement personnel à la libération de l'Afrique australe — qui constitue en fait le problème dont est saisi le Conseil — se révéleront certes précieux pour déterminer la réponse qu'apportera le Conseil à l'espoir et à l'attente légitimes du noble et courageux peuple du Mozambique.

65. La participation personnelle à cette discussion du Ministre des affaires étrangères du Mozambique est significative pour deux raisons importantes. Premièrement, sa présence même ici montre la gravité de la situation et la foi énorme que le Gouvernement et le peuple du Mozambique ont dans l'Organisation des Nations Unies, et notamment dans le Conseil de sécurité. Deuxièmement, grâce à sa participation personnelle, le Ministre des affaires étrangères nous a éclairés sur la situation d'une façon décisive. Sa déclaration si importante et si éloquente inspirera, à coup sûr, ceux qui croient dans les buts et les principes des Nations Unies, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte, et notamment au droit de tous les peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

66. Personne ne s'étonnera que la Zambie participe à cette discussion. Je crois ne pas manquer de modestie en disant que la Zambie comprend tout particulièrement bien l'importance de la décision prise par le Gouvernement mozambicain d'imposer des sanctions économiques complètes contre la colonie britannique de Rhodésie du Sud et les énormes sacrifices entraînés par cette action. En raison de leur passé colonial, les économies du Mozambique et de la Zambie sont imbriquées dans celle de la Rhodésie du Sud. Nous avons de longues frontières communes avec la colonie rebelle.

67. Prenant la parole le jour même où le Mozambique annonçait la fermeture de sa frontière avec la Rhodésie du Sud et sa décision d'appliquer pleinement les sanctions économiques contre les rebelles, mon président, M. Kenneth Kaunda, a dit notamment :

"La décision du FRELIMO, sous l'illustre direction du président Samora Machel, de fermer la frontière entre le Mozambique et la Rhodésie rebelle est un acte d'un courage exceptionnel et d'engagement à la cause de la liberté et de la justice pour toute l'humanité. En Zambie, nous comprenons pleinement les incidences de cet acte de courage réel et de dévouement de la part du FRELIMO. Il s'agit d'un acte de grand sacrifice qu'aucun pays au monde ne pourrait partager avec le peuple du Mozambique."

En outre, en se félicitant de la décision prise par le Mozambique, mon président a déclaré :

"Nous serons aux côtés du Mozambique dans les moments de succès aussi bien que dans les moments de sacrifice jusqu'à ce que le peuple du Zimbabwe remporte la victoire. La cause du Mozambique est la cause de la Zambie; une attaque contre le Mozambique est une attaque contre la Zambie, et une attaque contre le FRELIMO est une attaque contre le United National Independence Party. Ensemble, le Mozambique et la Zambie lutteront pour la cause de la justice. C'est là le moment de l'unité et du dévouement total entre les pays qui se trouvent à l'avant-garde des intérêts de toute l'humanité.

"Nous saluons donc le peuple du Mozambique. Nous saluons la courageuse décision du FRELIMO sous la direction du président Samora Machel, et ensemble nous forgerons l'avenir avec une confiance accrue jusqu'à la victoire."

68. Lorsque nous avons décidé, en Zambie, de fermer notre frontière avec la Rhodésie du Sud et d'appliquer des sanctions économiques complètes contre le régime rebelle de Smith, notre action a été saluée internationalement et nous avons reçu de nombreuses promesses de solidarité et d'appui. Cette réaction de la communauté internationale était évidemment encourageante et nous y avons bien sûr été sensibles. Car, après tout, nous l'avons interprétée comme étant fondée sur une prise de conscience de nos difficultés économiques et sur le fait que, par notre action, nous endossions une lourde responsabilité au nom de la communauté internationale, et en particulier de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui sont tenus, individuellement et collectivement, de mettre un terme à la rébellion en Rhodésie du Sud et d'aider le peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour l'autodétermination et l'indépendance. Il va sans dire que c'est le Conseil de sécurité même qui s'est prononcé sur une politique de sanctions contre la Rhodésie du Sud.

69. La fermeture de la frontière entre le Mozambique et la colonie rebelle de Rhodésie du Sud a suivi exactement le même scénario qu'en ce qui concerne la Zambie. Elle a été précédée par des actes d'agression commis par les rebelles contre le Mozambique d'une façon tout à fait semblable à ceux qui avaient été commis contre la Zambie. Comme dans le cas de la Zambie, l'intention des rebelles en Rhodésie du Sud était de détourner l'attention de la pression sans cesse croissante exercée sur eux par les nationalistes du Zimbabwe et d'employer le Mozambique comme bouc émissaire. Ce fut également une tentative désespérée de la part des rebelles pour faire du chantage au Mozambique afin qu'il cesse de se vouer à la cause de la liberté et de l'indépendance au Zimbabwe sous le gouvernement de la majorité.

70. Comme nous l'avons fait en Zambie, le Gouvernement et le peuple du Mozambique ont refusé de sacrifier sur l'autel de l'expédient les principes et

l'engagement aux idéaux des Nations Unies. Ils ont choisi de demeurer un fidèle Membre de l'Organisation et de sacrifier leur développement économique pour le peuple du Zimbabwe. Les paroles ne sauraient certainement pas nous faire défaut pour louer et appuyer cet extraordinaire acte de courage de la part d'une jeune nation.

71. Dire que l'aide économique internationale à la Zambie, pour répondre à ses besoins à la suite de la fermeture de la frontière avec la Rhodésie du Sud, n'a pas été suffisante serait un euphémisme. En vérité, elle a été presque insignifiante par rapport à la note que nous avons dû payer. Evidemment, cela ne veut pas dire que nous n'apprécions pas l'aide que nous avons reçue. Un certain nombre de pays amis ont répondu généreusement. Nous avons également bénéficié de l'aide du système des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le Secrétaire général et ses collègues du Secrétariat ont toujours tout fait pour nous aider.

72. J'ai cité l'exemple de mon pays afin de faire le départ entre les paroles et les actes. Le Mozambique est un pays nouvellement indépendant. Son économie se ressent encore des contraintes d'une guerre longue et coûteuse avec les fascistes et les colonialistes portugais. Lorsque nous avons fermé la frontière avec la Rhodésie du Sud en 1973, nous étions indépendants depuis huit ans. On ne peut cependant pas minimiser les graves contraintes et perturbations économiques que nous avons subies.

73. Nous savons par expérience que le Mozambique aura besoin de davantage que de belles paroles de solidarité et de creuses promesses d'appui, même si elles sont réconfortantes. Il faudra que ces paroles soient traduites en des formes concrètes d'assistance. Au nom de mon gouvernement, je voudrais donc souligner qu'il importe que le Conseil de sécurité traite les problèmes du Mozambique en tant que problèmes réels et qu'il ne laisse planer aucun doute dans les mesures qu'il prend quant au fait qu'il considère la décision du Gouvernement mozambicain d'appliquer les sanctions contre la Rhodésie du Sud comme une responsabilité qu'il assume au nom de l'Organisation des Nations Unies et pour laquelle il mérite, par conséquent, une pleine compensation. A cet égard, ma délégation espère que le Conseil adoptera unanimement un projet de résolution qui énoncera des mesures concrètes et efficaces d'assistance au Mozambique. Comme on le sait fort bien, cela a fait défaut dans le cas de la Zambie.

74. Je voudrais maintenant féliciter le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, des importantes initiatives qu'il a déjà prises pour aider le Mozambique. Comme je l'ai déjà dit, mon gouvernement ne connaît que trop bien la sincère préoccupation du Secrétaire général et le vif intérêt personnel qu'il porte aux problèmes auxquels doivent faire face ceux d'entre nous qui se trouvent au premier rang de la lutte de libération en Afrique australe.